

CHUZELLES

informations



mars – avril 2005

n° 77

Le mot du maire....



Une stèle du souvenir du 19 mars 1962 marquant les accords d'EVIAN, a été inaugurée place du Belvédères par la Municipalité conjointement avec la FNACA ce 18 mars 2005. De nombreuses personnalités, député, conseillers généraux, avaient fait le déplacement pour témoigner aux enfants des écoles (accompagnés par leurs enseignants) et aux Chuzellois présents, le devoir de mémoire envers les victimes d'ALGERIE, du MAROC et de TUNISIE.

Suite au vote du budget primitif du 24 mars, des consultations ont été lancées pour les travaux de l'extension de l'école, de la rénovation de salles de réunion à la cure et la fourniture de panneaux de rues avec l'établissement d'un plan de la commune.

Le 06 avril à Serpaize l'association VIGILANCE a organisé une réunion publique, la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois était invitée et a pu répondre aux questions posées par cette association. Les Maires des communes de Chuzelles, Serpaize et Villette-de-Vienne étaient également présents et ont participé au débat.

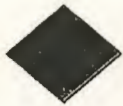
L'association d'élus PARFER, l'association FRACTURE avec Réseaux Ferrés de France et la Direction Régionale de l'Équipement ont programmé 3 réunions (jeudi 09 juin à St Priest, mardi 14 juin à St Bonnet de Mure, jeudi 16 juin à Chaponnay) au cours desquelles les administrés pourront poser des questions et débattre avec les intervenants. Il s'agit en effet de débats publics et certains de vos élus seront présents. Je vous invite aussi à participer à ces réunions (voir feuille spéciale en annexe).

Les 5 et 27 avril, des réunions ont eu lieu avec les communes de la vallée de la Sévenne et le Centre Mille Loisirs au sujet de la petite enfance. En effet, le centre aéré est de plus en plus sollicité pour la tranche d'âge 4/6 ans ce qui pose des problèmes de locaux adaptés. Les élus chuzellois ont rappelé leur souhait de conserver un centre aéré sur Chuzelles et des solutions ont été proposées à court et moyen terme pour essayer d'apporter un service demandé par une partie de la population. Des simulations financières seront faites avec les autres communes pour apprécier les charges, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement.

Les 24 avril et 8 mai 2005 ont vu les commémorations du 60^{ème} anniversaire de la libération des camps de concentration et de la fin de la seconde guerre mondiale. La Chorale de Chuzelles a marqué la cérémonie du souvenir du 8 mai 1945, devant le monument aux morts par une magnifique interprétation émouvante d'un texte et d'un chant, écrit par un déporté.

Enfin, je vous donne rendez-vous :

- le samedi 28 mai avec l'association Chuzelles, Histoire et Patrimoine pour découvrir la fresque rénovée de la chapelle de St Maxime,
- le dimanche 29 mai à l'école pour la fête des mères avec l'association familiale et bien sûr ce même jour pour participer au référendum, (les bureaux de vote se trouvant au Mille Club).
aux diverses manifestations et animations de l'été (Caravan'Jazz, Ciné été, 13 juillet pour le feu d'artifices).



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2005

L'an deux mille cinq, le vingt quatre mars, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2005

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, BROUZES, NAVARRO, CAMUZET, CASTRO, MIELCZAREK, Mmes AURIC, CARRET, GODET, MOREL, ODRAT, SYLVAIN, TERRIER.

EXCUSES: R.PRAS donne pouvoir à MT. CARRET
P. ALLARD donne pouvoir à G. NAVARRO

ABSENT : G. DI RUZZA

SECRETAIRE : A. GODET

La séance est ouverte à 19H15.

Approbation compte-rendu du conseil municipal du 25 février 2005 :

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

◆ DELIBERATIONS :

N°13 : Compte Administratif Assainissement 2004 :

Lecture est faite du compte administratif de ce budget, les résultats sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie et sont les suivants :

| | investissement | exploitation |
|---|----------------|--------------|
| Résultat CA 2003 | -34 877.93 € | 51 920.94 € |
| Virement à la section d'investissement | | 34 877.93 € |
| Résultat de l'exercice 2004 | -57 579.78 € | 65 180.94 € |
| Solde des restes à réaliser | 12 302.90 € | |
| Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat | - 80 154.81 € | 82 223.95 € |

Ce qui donne un excédent réel d'exploitation de 2 069.14 €.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité

N°14 : Affectation du résultat : budget Assainissement :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2004 et :

- Considérant que seul le résultat de la section d'investissement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|--|--------------------|
| Excédent d'exploitation global cumulé au 31/12/04 | 82 223.95 € |
| Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 80 154.81 € |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002) | 2 069.14 € |
| Total affecté au c/1068 : | 80 154.81 € |

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°15 : Compte administratif CCAS 2004 :

Lecture est faite du Compte Administratif de ce budget, les résultats sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie et sont les suivants :

| | investissement | fonctionnement |
|---|----------------|----------------|
| Résultat CA 2003 | | - 595.90 € |
| Résultat de l'exercice 2004 | | 5217.84 € |
| Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat | | 4621.94 € |

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°16 : Affectation du résultat : budget CCAS :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2004 et :

- Considérant que seul le résultat de la section d'investissement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|--|-------------------|
| Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/04 | 4 621.94 € |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 4 621.94 € |

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°17 : Compte Administratif Communal 2004 :

Lecture est faite du Compte Administratif de ce budget, les résultats sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie et sont les suivants :

| | investissement | fonctionnement |
|---|----------------|----------------|
| Résultat CA 2003 | -180190.06 € | 782875.32 € |
| Virement à la section d'investissement | | 180190 .06 € |
| Résultat de l'exercice 2004 | -61520.11 € | 256307.82 € |
| Solde des restes à réaliser | -499757.40 € | |
| Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat | - 741467.57 € | 858993.08 € |

Ce qui donne un excédent réel de fonctionnement de : 117 525.51 €

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°18 : Affectation du résultat : Budget Communal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2004 et :

- Considérant que seul le résultat de la section d'investissement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|---|-------------------|
| Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/04 | 858 993.08 € |
| Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 741 467.57 € |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 117 525.51 € |
| Total affecté au c/1068 : | 741 467.57 |

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Taux d'imposition 2005 :

Ce sujet, faisant l'objet d'une délibération dans l'ordre du jour, a été retiré et ne fait l'objet que d'une information.

Monsieur le Maire rappelle les taux actuels en vigueur sur la commune :

- Taxe d'Habitation : 11.22 %
- Taxe Foncière (bâti) : 14.26 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 56.10 %

Le Conseil Municipal maintient les mêmes taux pour l'année 2005.

La délibération suivante proposée au Conseil Municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal prend acte et décide de délibérer.
N°19 : Subvention à l'ADMR :

Lors de la délibération n°9 du 28 janvier 2005, il a été omis de préciser que le point de départ de l'actualisation de la subvention à l'ADMR était de 1 € par habitant, revalorisation annuelle suivante indice INSEE.

Le Conseil Municipal prend acte et émet un avis favorable à l'unanimité.

N°20 : Subventions aux associations pour l'année 2005 :

Monsieur le Maire propose de délibérer sur les propositions de subventions attribuées aux associations pour l'année 2005. Lecture est faite des différentes propositions émises par la commission en charge de ce dossier.

Après diverses explications, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes pour un montant total de 14 129 € :

| Associations | Subventions 2005 |
|-----------------------------|-------------------------|
| Centre Mille Loisirs | 2 156 € |
| Ecole de Musique | 1 500 € |
| Chorale | 300 € |
| Harmonie | 500 € |
| Football Club de la Sévenne | 700 € |
| Foot.Club Sév. (p.stage) | 200 € |
| Association Familiale | 200 € |
| Club des Anciens | 150 € |
| Gymnastique volontaire | 150 € |
| Rugby Club de la Sévenne | 550 € |
| Rugby Club Sév. (transport) | 230 € |
| ACCA | 150 € |
| Ski Club de la Sévenne | 150 € |
| Ass. Pêcheurs Gère Rhône | 100 € |
| Comité des Fêtes | 1700€ (2004) +2 000€ |
| Raptag | 250 € |
| ADMR | 2 000 € |
| AFIPAEIM | 200 € |
| Association des Maires | 20 € |
| Prévention routière | 60 € |
| Chambre Métiers Vienne | 276 € |
| Chambre Métiers Rhône | 288 € |
| Bibliothèque pédagogique | 70 € |
| Déleg Education Nationale | 50 € |
| Serv.promot.santé p/ élèves | 99 € |
| Tout'Serv | 80 € |

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

N°21 : Budget Primitif assainissement 2005 :

Présentation est faite des différentes prévisions pour l'année 2005 :

- Section d'exploitation :
 - . dépenses : 165 315.14 €
 - . recettes : 165 315.14 €
- Section d'investissement :
 - . dépenses : 195 673.95 €
 - . recettes : 195 673.95 €

Après diverses explications, ce budget est adopté à l'unanimité.

Budget Primitif CCAS 2005 :

Présentation est faite des différentes prévisions pour l'année 2005 :

- Section de fonctionnement :
 - . dépenses : 9 946 €
 - . recettes : 9 946 €

Après diverses explications, ce budget est adopté à l'unanimité.

N°23 : Budget Primitif communal 2005 :

Présentation est faite des différentes prévisions pour l'année 2005 :

- Section de fonctionnement :
 - . dépenses : 942 963.51 €
 - . recettes : 942 963.51 €
- Section d'investissement :
 - . dépenses : 1 780 648.38 €
 - . recettes : 1 780 648.38 €

Après diverses explications, notamment sur les enveloppes budgétaires, ce budget est adopté à l'unanimité.

Bourrelières :

Compte-tenu de l'arrivée tardive du courrier de l'association syndicale du lotissement en Mairie le 24 mars 2005 et, afin de laisser un temps de réflexion aux différentes commissions concernées et au Conseil Municipal, la délibération est reportée au prochain Conseil Municipal.

◆ **COMPTES-RENDUS COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICATS INTERCOMMUNALES :**

CAPV :

Pays Développement Economique :

La réunion de lancement a eu lieu le 23 mars à 8h00 en présence de nombreux industriels, des Chambres de Commerce et de Métiers, ARPI, Rhône Pluriel et des représentants des diverses communes membres de la CAPV.

Cette agence de développement économique est installée au rez-de-chaussée des locaux de la CAPV.

Une prochaine réunion doit avoir lieu dans le courant du mois d'avril.

ADSL :

Un entretien a eu lieu entre des représentants de la CAPV et de France Télécom pour faire le point.

Pour les communes qui sont déjà équipées mais qui sont éloignées du répartiteur ADSL, il est prévu une évolution technologique en juin 2005 au niveau national (RE-ADSL). La propagation du signal ADSL passera de 4-5 km à 6-7 km et entre 70 Db et 80 Db. Si après cette modification, l'accès n'est toujours pas disponible, cela signifiera que la solution filaire ne sera pas envisageable.

France Télécom ne prévoit rien à ce jour pour solutionner ces cas.

Actions touristiques :

La CAPV engage une réflexion sur sa participation à l'Office du Tourisme afin de lui donner des moyens supplémentaires en même temps qu'une nouvelle échelle d'action.

Pour ce faire, le cabinet KPMG est missionné pour étudier les actions à mettre en place. Un questionnaire est à compléter par la commune et a pour but de dresser l'état des lieux des actions communales en matière touristique.

L'analyse des réponses permettra de mieux appréhender la définition à venir de l'intérêt communautaire touristique de la CAPV.

◆ **DIVERS :**

Fourniture et pose de panneaux pour dénomination des rues, cartographie, signalisation temporaire (numérotation) :

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'un marché à procédure adaptée va être lancé pour la réalisation de cette opération et rappelle qu'à cet effet une délibération (n°72) en date du 29 octobre 2004 donne autorisation au Maire pour ce type de marché.

Travaux de rénovation des salles communales de la cure :

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'un marché à procédure adaptée va être lancé pour la réalisation de cette opération et rappelle qu'à cet effet des délibérations ont été prises : le 25 juin 2004 (n°45) et le 29 octobre 2004 (n°72).

Stade :

Des dégradations relativement importantes ont été constatées au terrain de boules, elles seraient dues au passage de motos.

Une enquête est en cours et les élus en charge de ce dossier recherchent une solution de fermeture du stade.

Comité des Fêtes :

Lecture est faite du compte-rendu de la réunion du 31 janvier 2005. L'objectif de celle-ci était de faire le point sur les actions « rétrocedées » par la municipalité au comité des fêtes.

Un bilan des actions passées est dressé.

Football Club de la Sévenne :

Lecture est faite du compte-rendu de la réunion du 21 février 2005 où le point a été fait sur les actions de 2004 et la programmation 2005. Des remerciements sont adressés à la Municipalité pour les subventions perçues.

Invitations :

Les enseignants de l'école élémentaire et la musicienne intervenante ont adressé une invitation à la municipalité pour un après-midi musical le lundi 11 avril à 14h au Mille Club.

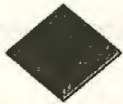
Prochaines réunions :

- ◆ 04 avril à 19h00, élus en charge des travaux de rénovation des salles communales de la cure
- ◆ 12 avril à 19h00, urbanisme
- ◆ 15 avril à 19h00, adjoints
- ◆ 18 avril à 19h00, préparation de la fête des mères avec APE, AFR, enseignants et élus
- ◆ 22 avril à 20h00, Conseil Municipal
- ◆ 13 mai à 19h00, adjoints
- ◆ 23 mai à 19h00, Conseil Municipal
- ◆ 17 juin à 19h00, adjoints
- ◆ 24 juin à 20h00, Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

Le Maire

G. BOURGUIGNON



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2005

L'an deux mille cinq, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 avril 2005

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, NAVARRO, CAMUZET, MIELCZAREK,
Mmes : CARRET, AURIC, MOREL, ODRAT, PRAS, SYLVAIN.

EXCUSES : A. CASTRO donne pouvoir à G. NAVARRO
A. GODET donne pouvoir à J. MIELCZAREK
C. TERRIER donne pouvoir à G. BOURGUIGNON à partir de 19h45

ABSENT : G. DI RUZZA

SECRETAIRE : E. AURIC

La séance est ouverte à 19h15

Approbation compte rendu du conseil municipal du 24 mars 2005 :

Ce compte-rendu est approuvé par 13 voix POUR

◆ Divers :

Bourrelières :

Il convient de réfléchir avant le Conseil Municipal du 22 avril sur l'éventuelle prise en charge des espaces communs du lotissement des Bourrelières.

Un rappel de l'historique est fait par C. TERRIER :

- septembre 2002, délibération pour prise en charge de la voirie
- novembre 2003, délibération pour prise en charge de l'aire de jeux et de 90 m² de réserve foncière. Le bassin de rétention et la bande de terrain de 31 m² ont fait l'objet d'un refus du Conseil Municipal.

Suite à un courrier de l'association syndicale du lotissement les Bourrelières et à une explication écrite du notaire, il convient de réexaminer cette question dans sa globalité.

Une discussion est engagée après présentation sur plan de la situation particulière de ce terrain par Monsieur le Maire. Après nouvel examen de ce dossier (suite aux courriers reçus) et au vu des intérêts communaux inhérents à ce terrain, notamment en ce qui concerne les espaces verts accessibles à tous et susceptibles d'être utilisés par les enfants du quartier et l'amorce d'une liaison entre la RD.36 et la route des Martinières, les élus sont appelés à réfléchir sur ce dossier qui sera porté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Départ de C. TERRIER à 19h45.

◆ Délibérations :

N°24 : Electrification Rurale poste Boussole et Muriers :

Monsieur le Maire dresse un historique de la réalisation de ces travaux.

Ceux-ci auraient dû être terminés le 17 juillet 2004. Or en raison de différents problèmes techniques, ils ont dû

être interrompus et n'ont repris que le 13 septembre 2004.

Afin de terminer ces travaux, le Conseil Municipal a pris deux avenants à ce marché :

- 1) le 23 août 2004 pour des négociations de servitude d'emplacement du transformateur avec le propriétaire du terrain, des travaux supplémentaires ont dû être entrepris avec une incidence financière de 10 154.03 €.
- 2) le 17 décembre 2004, plus value pour l'encastrement du poste Boussole et problème technique de toiture, incidence financière de 8.666.99 €.

Compte tenu de toutes les difficultés énumérées aussi bien financières que techniques, le délai d'exécution a été repoussé au 1^{er} mars 2005.

Les retards du chantier n'incombant pas à l'entreprise chargée de ces travaux, il ne sera pas appliqué de pénalité à son encontre.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver tous ces éléments afin de solder ce dossier.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

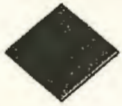
N°25 : Extension du groupe scolaire : lancement de la consultation pour un marché d'appel d'offres ouvert :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet d'extension du groupe scolaire fait l'objet d'un marché d'appel d'offres ouvert. A cet effet, il y a lieu de procéder au lancement de la consultation pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité tout pouvoir au Maire pour la procédure de consultation et toutes pièces comptables et administratives s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Maire
G. BOURGUIGNON



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2005

L'an deux mille cinq, le vingt deux avril, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2005

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, CASTRO, NAVARRO, CAMUZET, MIELCZAREK, Mmes : CARRET, GODET, MOREL, PRAS, SYLVAIN, TERRIER.

EXCUSEES : E. AURIC donne pouvoir à P. ALLARD
MT. ODRAT donne pouvoir à A. SYLVAIN

ABSENT : G. DI RUZZA

SECRETAIRE : A.G ODET

La séance est ouverte à 20h15

Approbation compte rendu du conseil municipal du 15 avril 2005 :

Il y a lieu d'ajouter dans le vote lié à l'approbation du conseil municipal du 24 mars 2005 2 abstentions. Après cette modification, le compte rendu du conseil municipal du 15 avril 2005 est approuvé par 13 voix POUR et 1 abstention.

DELIBERATIONS

N°26 : Prise en charge des espaces communs du lotissement des Bourrelières :

Après réflexions, suite aux explications apportées lors de la présente réunion, il y a lieu de noter qu'une seule délibération sera mise aux voix incluant :

1°- La cession gratuite par le lotisseur (Société « PATRICE BRIOIS IMMOBILIER » et « SOPRIM ») au profit de la commune de CHUZELLES des parcelles suivantes :

- 3 parcelles de voirie, cadastrées A 3024 (1841 m²) – A 3025 (1393 m²) – A 3026 (144 m²).
- la réserve foncière, cadastrée A 3028 (90m²)

2°- La cession gratuite par l'association syndicale du lotissement LES BOURRELIÈRES SUD au profit de la commune de CHUZELLES des parcelles suivantes :

- l'aire de jeux cadastrée A 3022, (286 m²)
- l'espace vert cadastré A 3023 (31 m²)
- le bassin de rétention, cadastré A 3027 (771 m²)
- le passage piéton, cadastré A 3029 (82 m²)

Afin de clarifier certains aspects du dossier, il y a lieu de rappeler qu'un terrain communal destiné à des équipements publics est situé en bordure de ce lotissement. Ce dernier en centre bourg ne ressemble à aucun autre, il est composé comme suit :

- une voie principale, d'autorité faite au gabarit d'une voirie communale, et destinée à desservir d'autres voies communales. Elle sera rapidement utilisée par des tiers après la réalisation de l'extension du groupe scolaire ; à noter, un cheminement piéton de 2 m de large séparé de la chaussée pour assurer la sécurité.
- la voirie, actuellement en boucle, assurera une circulation sans impasse nécessaire pour être accessible notamment aux services de secours.
- la réserve foncière permettra d'envisager l'avenir et desservira également la parcelle communale contiguë.
- le bassin de rétention et d'infiltration correspond à un accessoire de la voirie car il permet la récupération des eaux de ruissellement des voiries communales y compris celles au droit de l'OPAC.
- l'aire de jeux (espace vert) accessible à tous et utilisable par tous les enfants du centre village.
- le passage piéton correspond à un emplacement réservé inscrit au POS.

Au vu de cet argumentaire, et après rappel des situations actuelles au regard des autres lotissements chuzellois et de la délivrance de l'arrêté de lotir en date du 27 décembre 2002, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'intégration de tous ces espaces communs dans le patrimoine privé communal.

Par 9 voix POUR et 6 ABSTENTIONS l'intégration est adoptée à la majorité.

Tout pouvoir a été donné à Madame TERRIER, 1^{ère} Adjointe, lors de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2005, pour la signature de tout document, acte notarié, toute pièce administrative et comptable se rapportant à l'objet de ladite délibération. Etant ici précisé que l'acquisition de l'aire de jeux, du bassin de

rétenion et du passage piétons font partie intégrante de l'opération projetée par la commune de Chuzelles.

Délibération : Commission Communale d'Appel d'Offres

Retirée suite à des éléments nouveaux qui confirment qu'actuellement elle doit bien être composée de membres titulaires et de membres suppléants (réponse ministérielle).

Monsieur le Maire demande aux membres présents l'autorisation de rajouter la délibération suivante non inscrite à l'ordre du jour. Les membres donnent leur accord.

N°27 : Prise en charge des remboursements de frais liés à la formation des élus : (en complément de la délibération n° du 28/11/2003 concernant les frais de mission).

Il y a lieu de se prononcer sur le remboursement forfaitaire de frais engagés personnellement par les élus.

Par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION, le conseil municipal accepte de prendre en charge ces frais.

◆ COMPTE RENDUS COMMISSIONS ET SYNDICAT INTERCOMMUNAUX :

Commission « bâtiments et voirie » :

◆ Extension groupe scolaire :

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié pour la consultation des entreprises

◆ Mille Club, salle du bas :

Il y a lieu de solliciter un architecte ou un maître d'oeuvre avant la création des ouvertures souhaitées.

◆ Salles de réunion à la cure :

Un contact sera pris avec les utilisateurs actuels (représentants de la paroisse) afin de régler les problèmes de chauffage avant toute modification. Il faudra aussi réfléchir aux clôtures extérieures pour le cheminement.

◆ Dégâts des eaux suite aux pluies importantes des 15-16 et 17 avril (environ 145 mm en 3 jours) :

Interventions dès le lundi 18 avril sur le secteur des Serpaizières afin d'évacuer 18 camions de matériaux entraînés par l'eau et le vendredi 22 avril pour un curage préventif léger afin de rétablir le fil d'eau.

Des riverains ont apprécié la réaction rapide de la municipalité. Le Maire rappelle l'étude en cours avec le Syndicat des 4 Vallées sur ce secteur.

◆ Le fauchage sur les voies communales interviendra les 2, 3 et 4 mai prochains.

◆ Fontaine sur la place du Belvédère :

L'eau coule très mal et la cause n'est toujours pas décelée à ce jour, malgré de nombreux essais pour déboucher les canalisations.

Lors des travaux de gaz, la canalisation d'alimentation a peut-être été endommagée.

◆ Eaux pluviales :

Un administré du centre village reçoit les eaux pluviales dans sa cave.

Il y aura lieu de s'assurer de l'origine du problème (rupture de canalisation existante ou incident lié à la mise en place de la canalisation du gaz)

Relation avec les associations :

◆ Centre Mille Loisirs.

A l'ouverture du centre aéré, ce lundi, il a été constaté des dysfonctionnements d'électricité (salle du bas) et de chauffage. L'entreprise mandatée de suite par la municipalité a fait diligence afin de commander immédiatement, pour la ventilation, un moteur neuf afin de remplacer l'existant qui avait grillé.

En attendant la réception de ce matériel, il a été mis à disposition du centre aéré 2 radiateurs électriques et un radiateur à bain d'huile.

◆ Petite enfance :

Lors de la réunion du 5 avril où 3 élus chuzellois étaient présents, peu de renseignements ont été obtenus.

Le sujet principal était plutôt lié aux Mille Loisirs. Aussi, une deuxième réunion avait été évoquée, malheureusement sans aviser les élus chuzellois qui n'ont pu s'y rendre. Une nouvelle réunion est prévue le 27 avril afin de débattre sur le dossier petite enfance et le fonctionnement du centre aéré cet été, qui se ferait sur SERPAIZE ? Le prêt des écoles de Chuzelles ne peut être proposé cette année pour cause de travaux.

Il y aura lieu de solliciter cette association afin d'obtenir les besoins réels en salles, les estimations pour le futur, les propositions éventuelles de locaux et voir si les autres communes peuvent aider financièrement sur les études éventuelles en cas de travaux à réaliser ou sur une augmentation de leurs participations actuelles.

SCOT :

Le dossier DTA est à la disposition de tous les élus en mairie.

La CAPV et le syndicat des Rives du Rhône ont donné leur avis lors de l'enquête publique. Il a été demandé que la ligne TER aille jusqu'à St Rambert d'Albon et que la gare de Reventin-Vaugris soit rétablie. Ainsi chacun pourrait disposer de places supplémentaires de stationnement près des gares d'Estressin, St-Clair du Rhône, Les Roches de Condrieu, Le Péage de Roussillon, St Rambert d'Albon ainsi que des gares améliorées à Chasse-sur-Rhône, Vienne centre-ville

suite à des travaux importants financés en partie par la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois.

Centre communal d'action sociale :

Une aide sera apportée à une famille demeurant à Chuzelles, afin de lui permettre de faire face à certaines difficultés financières en accord avec les services sociaux. Une proposition de logement lui a été faite.

Le syndicat hydraulique des 4 vallées a emménagé dans de nouveaux locaux situés ZAEC des Basses Charrières, route de Vienne à St-Jean de Bourmay.

SE 38 :

Arrêté préfectoral relatif aux retraits de communes et syndicats pour la compétence gaz ou électricité.

◆ DIVERS :

Gaz de France :

Précision de la position actuelle de la canalisation de transport de gaz naturel entre St-Sorlin de Vienne et St-Chamond.

Le Conseil Municipal s'étonne que Gaz de France recherche un nouvel itinéraire alors que semble t'il, la mise en place de deux conduites parallèles soit plus logique.

Tribunal de Grande Instance de Vienne :

Le Tribunal de Grande Instance sollicite le maire afin d'établir la liste des travaux d'intérêt général susceptibles d'être confiés.

Lecture est faite de l'**Arrêté préfectoral** d'interdiction de présentation de la faune sauvage du cirque ZAVATTA CRONE

Forains :

Les forains ont exprimé leur mécontentement sur les conditions d'occupation des places publiques fixées par la commune de Chuzelles. Une seule caution, au nom de tous les forains, sera demandée au plus grand manège.

Malgré quelques appréhensions et désaccords, le conseil municipal accepte à la majorité cette proposition pour assouplir une situation délicate

Sinistrés de l'Asie :

La Croix Rouge a adressé en Mairie une lettre de remerciements aux chuzellois pour leur générosité.

Restaurant scolaire :

Lecture est faite du courrier adressé à notre employée communale, absente pour congé de maladie depuis le 2 janvier 2005, afin d'établir les conditions de sa reprise.

La moyenne des fréquentations du restaurant scolaire est d'environ 78.

Ordures ménagères :

Malgré des travaux réalisés sur un secteur, (place de retournement afin d'améliorer le passage du camion de ramassage des ordures ménagères), certains propriétaires n'ayant pas été avisés, il a été constaté quelques dysfonctionnements.

La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois sera sollicitée pour régler ce problème.

Dans un autre quartier, des poubelles traînent toute la semaine sur le bord des voies. Il est rappelé aux chuzellois que les conteneurs individuels doivent être rentrés dans la journée.

Divers rappels ont été faits en ce qui concerne la redevance de l'assainissement (tarif au m³), la variation des taux des 3 taxes locales, l'entretien et la réparation du matériel dégradé de l'aire de pique-nique, l'organisation de la fête des mères qui aura lieu le jour du référendum, la coupe éventuelle de bois communal.

Prochaines réunions :

- dimanche 24 avril à 11H00 : dépôt de gerbes au monument aux morts, en souvenir des déportés,
- lundi 25 avril à 18H30 en mairie, commission pour la préparation de la réunion du 27 avril
- mardi 26 avril à 19H00 en mairie, pour les travaux de la cure
- mercredi 27 avril à 18H30 en mairie, réunion intercommunale : Petite enfance et Mille Loisirs
- vendredi 29 avril à 15H00 sur le terrain de foot, avec une entreprise
- 3 mai à 19H00, commission urbanisme
- 8 mai à 11H00, cérémonie avec dépôt de gerbe au monument aux morts, suivie d'un vin d'honneur
- 10 mai à 17H00 en mairie, avec les enseignants
- 14 mai à 10H30, commission voirie (les pins + bois communal)
- 28 mai, chapelle St Maxime, réception des travaux de la fresque
- 29 mai, référendum et Fête des Mères
- 30 mai à 18H30 en mairie, pour orientations budgétaires

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0H15

Le Maire-Adjoint

C. TERRIER



INFORMATIONS COMMUNALES

C.C.A.S Centre Communal d'Action Sociale

C.C.A.S Centre Communal d'Action Sociale

La Commission Communale d'Aide Sociale composée de huit personnes, dont quatre élus, est constituée comme suit :

Président :

Monsieur le maire, Gilles Bourguignon

Membres :

Mes : Auric (élue), Marier, Pras Renée (élue) et Prunier Mrs : Allard (élu), Carret Pierre et France

Cette commission se réunit pour étudier et traiter les dossiers de demande d'aide qui ne peuvent pas être pris en compte par les autres services ou instances (C A F A L, Conseil Général etc..) et pour répondre à l'urgence dans le cas d'une situation ponctuelle et particulière.

En mairie, nous nous tenons à votre disposition et vous proposons de vous renseigner ou de vous aider à remplir les documents suivants :

- Demande d'allocation personnalisée d'autonomie (A P A)
- Demande d'aide sociale
- Demande de prise en charge de la couver-

ture maladie universelle (C M U)

- Demande de revenu minimum d'insertion (R M I)
- Demande de logement locatif
- Dossier familial d'aide sociale
- Dossier COTOREP (Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel)
- Télé alarme : information et demande d'installation / contrôle mensuel du fonctionnement de l'appareil

En collaboration avec l'assistante sociale du secteur, Mme JURDIC , nous nous appliquons à répondre à vos besoins.

Nous vous invitons à nous contacter :

Madame Jurdic

Centre d'action médico-social (C A M S)
218 Avenue François Mitterrand
38670 Chasse sur Rhône

Tél : 04 78 73 00 10

Fax : 04 72 49 02 13

Monsieur Allard

Mairie de Chuzelles (sur rendez-vous)

Tél : 04 74 16 31 14

mardi & jeudi matin de 10h30 à 11h30
vendredi après -midi de 17h00 à 19h00

DON DU SANG

La prochaine collecte de sang organisée par l'EFS (Établissement Français de Sang) aura lieu le:

Lundi 13 juin 2005 de 16h00 à 19h00

en mairie, salle du conseil

Pour être donneur il suffit d'avoir 18 ans. Pensez à vous munir de votre carte de donneur ou d'une carte d'identité.

ARPEIJE

Association pour la Recherche Pour l'Education et l'Insertion des Jeunes Epileptiques

Depuis 1988, soutenue par son conseil scientifique et pédagogique élargi à toutes les compétences, **ARPEIJE** a pour missions :

§ Information tout public

§ Aide à l'insertion scolaire et sociale

« S'informer et comprendre, afin de laisser de côté les préjugés ou les peurs ancestrales qui accompagnent l'épilepsie »

500 000 personnes souffrent d'épilepsie en France et chaque année environ 4000 enfants de moins de 10 ans développent une épilepsie.

L'ARPEIJE est aussi un **réseau de bénévoles, proches, parents et épileptiques** à l'écoute des uns et des autres, en soutien de personnes confrontées à la maladie, mais aussi qui oeuvrent à démystifier l'épilepsie par des actions de pédagogie tout public.

PERMANENCES TELEPHONIQUES : 01- 40 – 61 – 03 – 58

Correspondant ARPEIJE

VIENNE : BUTHION Lydie 04 – 74 – 53 – 17 – 07

Permanences téléphoniques du lundi au jeudi de 18h30 à 20h30

DEVENEZ FAMILLE DE VACANCES - Secours populaire Français

Le Secours Populaire de Vienne recherche des familles d'accueil pour offrir des vacances aux enfants défavorisés.

Les vacances d'été approchent... Pour des milliers d'enfants en France, être « en vacances » signifie tout simplement ne pas aller à l'école, rester quand les autres partent. Ils ne peuvent partir que si quelqu'un les invite....

Conçu dans un esprit de solidarité, l'accueil familial permet à un enfant de 6 à 12 ans de connaître les joies des vacances.

Le Secours Populaire français lance un appel aux familles désireuses d'accueillir pendant 2 ou 3 semaines un enfant n'ayant pas la chance de partir durant l'été.

Alors, pourquoi pas vous ?

Si vous êtes prêt à partager votre maison ou votre lieu de vacances avec un enfant, le Secours Populaire est là pour organiser cet accueil.

Le comité de Vienne du Secours Populaire français offre aussi des possibilités d'aide au départ, en colonie (enfants de 6 à 16 ans). Vous pouvez adresser vos dons au :

Secours Populaire français
Comité de Vienne
11, rue du 24 avril 1915
(Précisez « vacances 2005 »)

Pour tout renseignement, contactez le :
Secours populaire français – Comité de Vienne
Tél/Fax : 04 74 31 75 95

Sécurité

Opération Tranquillité Vacances

La mairie de Chuzelles mettra en place au mois de juillet 2005, l'opération **Tranquillité Vacances** dont le but sera de nous prémunir des cambriolages.

Les habitants qui le désireront, absents de leur domicile en juillet 2005 se feront connaître auprès de la mairie avant leur départ en vacances. La policière municipale au cours de ses vacances assurera une surveillance par passages aux différents domiciles temporairement inoccupés qui seront recensés. Il sera vérifié dans la

mesure du possible qu'aucune intrusion ou effraction n'a eu lieu. Vos coordonnées archivées permettront de vous avertir si nécessaire ou de faire intervenir un tiers.

Espérant que cette expérience puisse vous satisfaire, n'hésitez pas à vous déplacer en mairie pour remplir un formulaire consignait vos coordonnées estivales et votre domicile à protéger.

P.S : N'oubliez pas d'appliquer les conseils donnés précédemment dans le bulletin municipal en prévention des cambriolages.

Environnement

Animaux en divagation :

Devant le nombre croissant de chiens en divagation, nous vous rappelons les dispositions suivantes :

- Ø Est considéré comme étant en divagation, tout chien abandonné, livré à son seul instinct.
- Ø En dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau tout chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel, est éloigné de son propriétaire ou de son gardien de plus de 100 mètres.

Tout animal non identifiable trouvé en divagation sur la voie publique ou dans une propriété privée, sera confié à la S.P.A de Brignais.

Il appartient donc au propriétaire de faire tatouer son animal, ou de le munir d'un étui d'identité fixé au collier, avec un numéro de téléphone.

Brûlages :

Nous vous rappelons que par arrêté préfectoral, tout brûlage est strictement interdit pendant la période estivale (juillet-août).

Ambroisie :

Comme chaque année il convient de détruire l'ambroisie.

Pourquoi ?

les pollens d'ambroisie peuvent provoquer des réactions allergiques en fin d'été.(rhinites,

conjonctivites, asthme, laryngites, urticaire, eczéma).

L'Ambroisie pousse essentiellement sur les remblais et chantiers, les terres à l'abandon, les lotissements, dans les cultures.

Agissez ! la plante doit être éliminée :

- par l'arrachage (avec port de gants)
- par un fauchage (à 10 cm) de préférence avant floraison, fin juillet répété fin août.
- En empêchant son installation par végétalisation avec des plantes non allergisantes (trèfles, luzerne...)

Informez-vous : www.ambroisie.info - www.rhone-alpes.sante.gouv.fr

Bruits – troubles de voisinage :

Avec l'arrivée des beaux jours, vient également celle des nuisances sonores de toute nature. Pour le bien-être de tous, nous vous rappelons que :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30.
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Redevance

Tous les réseaux d'assainissement et installations d'épuration publiques doivent financièrement s'autogérer, quelque soit le mode d'exploitation.

Cela implique un financement intégral du coût du service (collecte, transport ou épuration des eaux usées) rendu par l'usager bénéficiaire et non par le contribuable.

Ainsi les usagers sont donc tenus au paiement d'une redevance, appelée parfois taxe d'assainissement, représentative du service rendu et destinée à couvrir les dépenses (personnel, fonctionnement, entretien, dette, amortissement des installations,...). Cette redevance est assise sur le nombre de mètres cubes d'eau réellement prélevés ou sur le forfait facturé. Elle est réclamée à toutes les personnes raccordées ainsi qu'à celles tenues de se raccorder même lorsqu'elles s'alimentent totalement ou partiellement à une autre source que le service public de distribution d'eau.

Les tarifs sont fixés par le Conseil Municipal, ou l'assemblée délibérante compétente, de manière que le service soit équilibré. Une majoration de tarif peut éventuellement être appliquée sous certaines conditions.

A ce jour, selon les termes d'une convention la SDEI assure la facturation et le recouvrement de la taxe pour le compte de la collectivité puis reverse à la commune seulement les redevances réellement encaissées.

Actuellement ces impayés augmentent très régulièrement d'année en année, pénalisant ainsi tous les chuzellois, y compris ceux ne pouvant bénéficier de ce service. Aussi, une régularisation sous les meilleurs délais serait appréciée par tous.

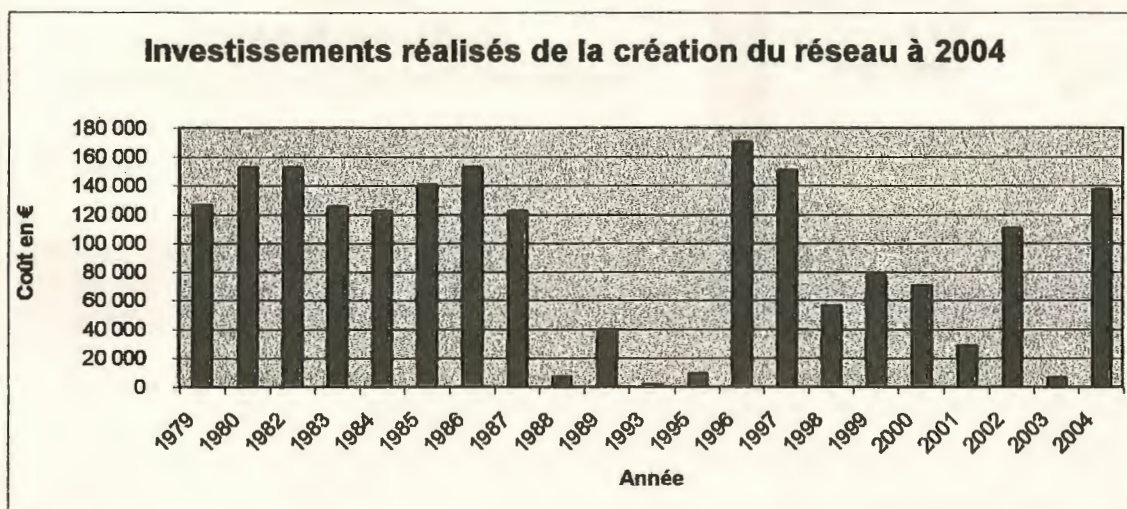
Au 1^{er} janvier 2005, environ 72 % du territoire communal est doté de ce réseau.

Évolution du tarif des participations pour raccordement au réseau

| Année du vote | Locaux anciens | Locaux neufs |
|---------------|----------------|--------------|
| 1981 | 167,69 € | 609,80 € |
| 1982 | 198,18 € | 731,76 € |
| 1984 | 228,67 € | 838,47 € |
| 1986 | 243,92 € | 914,69 € |
| 1987 | 243,92 € | 1219,59 € |
| 1990 | 243,92 € | 1295,82 € |
| 1994 | 243,92 € | 1829,39 € |
| 1996 | 762,25 € | 1829,39 € |
| 1999 | 762,25 € | 2286,74 € |
| 2002 | 915,00 € | 2440,00 € |

Évolution du tarif de la redevance au m3

| Année du vote | Montant | Année du vote | Montant |
|---------------|---------|---------------|---------|
| 1987 | 0,15 € | 1996 | 0,61 € |
| 1991 | 0,30 € | 2000 | 0,90 € |
| 1994 | 0,61 € | | |



Animations de l'été

Caravan'jazz

Lundi 4 juillet 2005 au Mille Club de CHUZELLES



19h30 "Les pompe l'air "
Jazz manouche

20h30 "ZEPHYROLOGIE"
fanfare

En partenariat avec les communes de Serpaize et Villette de Vienne.

13 juillet

Le feu d'artifice sera tiré
cette année à Chuzelles, en
collaboration avec luzinay.



Le comité
des fêtes de
Chuzelles
assurera
l'animation.



Ciné été

Lundi 18 juillet 2005

Dans le cadre de l'opération "ciné été" les
communes de CHUZELLES et VILLETTE de
VIENNE vous invitent à la projection du film:

BOUDU
de Gérard JUGNOT
avec Gérard DEPARDIEU et Gérard JUGNOT

La projection se déroulera à Villette de Vienne, les
horaires seront précisés ultérieurement.

VOIES DE LA COMMUNE: NOMS DES RUES, ROUTES ET CHEMINS

| N° V. C. | Noms en 1991 | Origine | Extrémité | Long. Totale | Dénomination |
|----------|------------------------|---------|----------------|--------------|---------------------------|
| 1 | des Martinières | RD 123 | RN 7 | 2 900 | |
| | | RD 123 | RD 123A | 220 | Rue de BOIRON |
| | | RD 123A | VC 9 | 1 540 | Route des MARTINIÈRES |
| | | VC 9 | RN 7 | 980 | Route de SEYSSUEL |
| 1A | de la Combe | VC 1 | VC 5A | 350 | Chemin de la GRANDE COMBE |
| 2 | Route de Serpaize | RD 123 | Lim. Com. | 1 650 | Route des SERPAIZIÈRES |
| 2A | des Allegnières | VC 2 | VC 3A | 600 | Chemin des ALLEGNIERES |
| 3 | Route de St Maxime | VC 2 | Lim. Com. | 2 450 | |
| | | VC2 | CR7 | 760 | Montée de la DEVILLIERE |
| | | CR4 | Lim. Com. | | Route de St MAXIME |
| 3A | Chemin de la Carrière | RD 123 | Côte renard | 900 | |
| | | RD123 | VC2A | 470 | Route des FOLATIERES |
| | | VC2A | Côte renard | 430 | Chemin de COTE RENARD |
| 3B | du Radar | VC 3 | Lim. Com. | 300 | Chemin de MASSIER |
| 3C | du lotissement ROMET | VC 3 | extrém. Lotis. | 150 | Impasse de TOURMENTE |
| 4 | Route de Simandres | RD 36 | Lim. Com. | 2 300 | |
| | | RD 36 | VC 4A | 600 | Rue du VERDIER |
| | | VC 4A | VC Simandres | 1 500 | Route de SIMANDRES |
| | | VC Sim. | CR 5 | 200 | Route du PLANET |
| 4A | du Coteau | VC 4 | CR 3 | 250 | Chemin de FORMONT |
| 5 | St Maurice | RD 36 | RD 36 | 950 | Rte MONTFERRAT RECOURS |
| 5A | des Pins | RD 36 | RN 7 | 1 650 | |
| | | RD 36 | VC 1A | 350 | Chemin de la COMBE |
| | | VC 1A | RN 7 | 1 300 | Chemin des PINS |
| 5B | de Grange Neuve | VC 5A | extrémité | 325 | Chemin de GRANGE NEUVE |
| 5C | des Rivoires | VC 5 | CR 4 | 190 | Chemin des RIVOIRES |
| 5D | Lotissement St Maurice | VC 5 | lotissement | 80 | Rue de ST. MAURICE |
| 6 | du Verdier | VC 4 | | 800 | |
| | | VC 4 | VC 6B | 420 | Chemin du ROYER |
| | | VC 6B | | 380 | Chem. de la COMBE BLEUE |
| 6A | Lotissement du Verdier | VC 6 | Lotissement | 80 | Impasse du ROYER |
| 6B | de Combe Bleue | VC 6 | mais. Navarro | 40 | Imp. de la COMBE BLEUE |
| 7 | du Rival | RD 36 | VC7 VC7A | 750 | Montée du RIVAL |
| | | | VC7 A extr. | 250 | Chemin du CAPOT |
| | | | VC7 extr. | 350 | Chemin de BOURQUETIERES |



Commune de Chuzelles Extrait cadastral

COMMUNE DE SIMANDRES (Rhône)

échelle : 1/15000



COMMUNE DE COMBARNAY (Rhône)

COMMUNE DE VALETTE



COMMUNE DE SERPAIN

COMMUNE DE VIENNE



Chorale

"La Clé des Chants"

Notre répétition « Portes Ouvertes » du Samedi après-midi 9 Avril fut un franc succès. Si le nombre de personnes venues faire une première expérience a été limité, le travail accompli fut, quand à lui, très bénéfique et correspond largement à 2 répétitions ordinaires.

Nous avons pu, en outre, travailler quelques anciennes partitions de notre répertoire dans le but de les enregistrer prochainement, la création d'un CD souvenir étant envisagé et sa sortie prévue fin 2005-début 2006.

Le pot de l'amitié a clôturé cet après-midi dans la convivialité, certains chants entraînant revenant spontanément en mémoire.

Nos prochaines sorties :

- Le 22 Mai journée répétition dans le massif du Pilat, à la Jasserie, où nous sommes attendus, avec un repas campagnard à midi,
- Le 17 Septembre Concert à la chapelle Saint Maxime, vers 17h30, dans le cadre d'une animation organisée par Chuzelles Histoire et Patrimoine,
- Le 18 Septembre rencontre amicale en Bourgogne, avec la chorale « La Clé des Chants » de Chaligny,

N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Répétition tous les jeudis de 20h15 à 22h00 aux Poletières

CLASSES EN 5

Les traditionnels Feux de la Saint-Jean, organisés par les « Classes en Cinq », se dérouleront le :

■ Samedi 25 Juin 2005.

Retenez bien cette date et rendez-vous est donné à tous les Chuzellois pour cette grande fête populaire dès la fin de l'après-midi au village.



VIDE GRENIER

dimanche 22 mai

7h à 19h - parking du Mille Club
(installation dès 6h30) - 2,5€/m linéaire - Buvette, sandwiches

ASSOCIATION FAMILIALE DE CHUZELLES

RANDONNÉES PÉDESTRES À LA JOURNÉE

Dimanche 12 juin 2005

Mt GRÊLE (1425 m)

(dénivelé: environ 1000 m)

départ: 7h30



Samedi 2 juillet 2005

CORNAFION (2049 m)

(dénivelé: environ 1000 m)

départ: 7h00

réserve aux marcheurs avertis

Départ en voitures particulières de Chuzelles place de la mairie. Prévoir le pique-nique.



FÊTE DES MÈRES

Dimanche 29 mai 2005

A l'occasion de la fête des mères l'association familiale en collaboration avec la municipalité invite l'ensemble des chuzellois(es) à partager le verre de l'amitié à

11h00 sous le préau de l'école primaire

Une rose sera offerte à chaque maman



Chuzelles, Histoire & Patrimoine

les prochains rendez-vous

dimanche 19 juin de 10 h à 18 h

au mille club

Journée patrimoine de pays

« en fer & en verre »

au programme :

expositions

les outils du forgeron & du maréchal-ferrant, documents photos : le fer dans le paysage (les croix, les portails, ...) l'œuvre de verre de Luc Barbier (1903 - 1989)

démonstration de savoir-faire

visite : les vitraux de Luc Barbier à l'église

repas sur place

renseignements : 04 74 57 91 26 - 06 12 06 71 65 - 04 74 57 05 75

samedi 25 juin de 14 h 30 à 19 h

ouverture de la chapelle Saint-Maxime :

exposition & concert

La Compagnie du GAI SAVOIR vous propose début juillet des Stages THÉÂTRE et vous invite au Théâtre de VIENNE les 14 et 15 juin pour 2 soirées de présentation d'Ateliers par et pour les petits et les grands

STAGES D'ÉTÉ 2005

OBJECTIFS :

- Expression par le geste et la parole
- Découverte de situations nouvelles
- Expression de sentiments imprévus
- Victoire sur la timidité
- Développement personnel
- Meilleure connaissance de soi et des autres
- Permettre à chaque participant de découvrir sa propre créativité au sein d'un groupe encadré par des professionnels dont le projet est de transmettre les techniques de l'art théâtral dans une ambiance ludique



Pour oser le THÉÂTRE
Tous âges

MODALITÉS :

Enfants (dès 5 ans) : 9 h - 17 h
Ados : 9 h - 17 h
Adultes : 20 h - 22 h 30

LYON/CALUIRE 69

- Enfants du 4 au 8 juillet et/ou du 11 au 15 juillet
- Ados du 4 au 8 juillet
- sous réserve du 11 au 15 juillet
- Adultes du 4 au 8 juillet
- sous réserve du 11 au 15 juillet

VIENNE 38

- Enfants du 4 au 8 juillet
- Ados du 4 au 8 juillet
- Adultes du 4 au 8 juillet

Repas tiré du sac, possibilité cantine.

Possibilité à la semaine ou sur deux semaines et arrivée possible en cours de semaine.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Compagnie du Gai Savoir : Secrétariat : 38200 CHUZELLES
Tél : 06 11 76 78 41 Répondeur : 04 74 57 07 57 Fax : 04 74 53 40 78
E-mail : gaisavoir@hotmail.com Site internet : ciedugaisavoir.free.fr

Bulletin d'inscription à retourner à la Compagnie :

Nom et prénom : _____ Âge : _____

Adresse : _____ et E-mail : _____

Tél : _____

Je m'inscris à : _____

Je demande des renseignements sur : _____

Joindre un chèque de 30 euros pour la réservation et l'inscription

DIMANCHE 5 JUIN 2005

RALLYE CHAMPETRE



Pédestre (10 kms) ou VTT (25 kms)



8h30 : départ du Mille-Club
(participation aux frais 2 €/adulte)

12h30 : apéritif au stade pour tous les participants

13h00 : repas champêtre sur l'aire de pique-nique
adulte : 10 € enfant (-10 ans) : 5 €

N'oubliez pas assiettes, verres, couverts, pain, eau, tables et chaises....

réservations pour le repas avant le 31 mai 2005

Renée PRAS: 04-74-57-92-45

Michèle GARDAIS : 04-74-57-91-66

Journée organisée par l'association familiale de Chuzelles



CHUZELLES

Mercredi 13 juillet

FEUX D'ARTIFICE

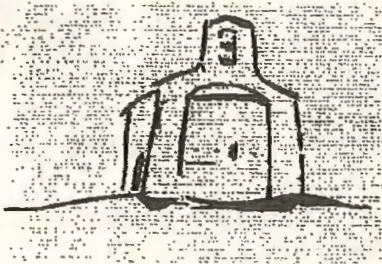


REPAS CONVIVIAL et SONORISATION

préparé par le COMITE DES FETES DE CHUZELLES

Venez nombreux

La municipalité de Chuzelles et l'association Chuzelles,
Histoire & Patrimoine ont le plaisir de vous inviter à découvrir
la " fresque" restaurée le:



**samedi 28 mai 2005 à partir
de 15h00
à la chapelle Saint-Maxime.**

Le traditionnel verre de l'amitié clôturera cette 1^{ère} ouverture de la
saison à partir de 18h30.

L'association *Chuzelles, Histoire & Patrimoine* tient à remercier les Chuzelloises & Chuzellois qui ont bien voulu apporter leur signature dans le livret de soutien à notre participation au concours du magazine *Pèlerin* en vue d'obtenir un prix pour la contribution au financement de la restauration de la « fresque » de la chapelle Saint-Maxime.

Notre candidature n'a certes pas été retenue. Mais cela ne nous a pas empêché de contribuer financièrement aux travaux de sauvetage de ce décor mural en partenariat avec la municipalité.

De plus, cette signature a été pour nous un signe de sympathie & d'encouragement ainsi qu'une stimulation pour la poursuite de nos actions en faveur du patrimoine et de sa valorisation. Nous tenons à exprimer nos vifs remerciements, d'autant que de nouveaux travaux s'imposent maintenant pour la pérennisation de cette sauvegarde.

Rendez-vous le 28 mai pour le plaisir d'une nouvelle rencontre autour du patrimoine.

Bulletin tiré à 800 exemplaires
et distribué dans chaque foyer de
Chuzelles
N° 77 Dépôt légal – avril 2005